

Action 2.3. du PCAET - Favoriser le développement des énergies renouvelables



Aides aux particuliers pour le développement du solaire thermique en toiture	
Bénéficiaires	Propriétaires occupants et bailleurs
Plafonds de ressources	Tous ménages selon grilles de ressources MaPrimeRénov'
Projet	Achat et installation de dispositifs en solaire thermique pour doubler un système de chauffage et ou produire de l'eau chaude sanitaire
Conditions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Logements de plus de 2 ans à usage de résidence principale • La demande doit être déposée par le propriétaire du logement ou le syndic de copropriété • Les travaux doivent être réalisés par une entreprise (fourniture et pose), respecter le label RGE ENR QUALI SOL, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention • Sous réserve de l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable)
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> • 20% des travaux plafonnés à 5 000€ HT soit 1 000 € d'aide maximum pour les ménages situés sous le seuil de ressources « MaPrimeRénov' Violet » • 10% des travaux plafonnés à 5 000€ HT soit 500 € d'aide maximum pour les ménages situés au niveau du seuil de ressources « MaPrimeRénov' Rose » • Le montant du plafond de travaux est doublé pour l'installation de dispositif solaire thermique en remplacement des chaudières à énergie fossile (fioul, gaz, charbon)
Aides complémentaires	MaPrimeRénov' Certificats d'Economie d'Energie
Modalité de demande / renseignements	1/ Remplir et signer le formulaire de demande d'aide ci-après 2/ Le renvoyer auprès du service Energie de la CCBA

Version

Action 2.3. du PCAET - Favoriser le développement des énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air



Aides aux particuliers pour l'installation de chauffage au bois énergie	
Bénéficiaires	Propriétaires occupants et bailleurs, locataires
Plafonds de ressources	Tous ménages selon grilles de ressources MaPrimeRénov'
Projet	Achat et installation de dispositifs de chauffage au bois énergie (tous bois confondus) en chauffage d'appoint ou central.
Conditions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Logements de plus de 2 ans à usage de résidences principales • La demande doit être déposée par le propriétaire du logement, ou le copropriétaire, ou par le locataire avec l'accord de son propriétaire • Les travaux doivent être réalisés par une entreprise (fourniture et pose) qualifiée RGE QUALI'BOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT'ENR Bois, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention • Les dispositifs installés doivent être conformes au label flamme verte 7 étoiles (https://www.flammeverte.org/appareils)
Montant de l'aide forfaitaire*	<ul style="list-style-type: none"> • 20% des travaux plafonnés à 5 000€ HT soit 1 000 € d'aide maximum pour les ménages situés sous le seuil de ressources « MaPrimeRénov' Violet » • 10% des travaux plafonnés à 5 000€ HT soit 500 € d'aide maximum pour les ménages situés au niveau du seuil de ressources « MaPrimeRénov' Rose » • Le montant du plafond de travaux est doublé pour l'installation de chaudières bois en remplacement des chaudières à énergie fossile (fioul, gaz, charbon)
Aides complémentaires	MaPrimeRénov' Certificats d'Economie d'Energie
Modalité de demande / renseignements	1/ Remplir et signer le formulaire de demande d'aide ci-après 2/ Le renvoyer auprès du service Energie de la CCBA

Contact

Service Energie de la CCBA
Pôle Etude et Programmation
04 75 36 08 29 / energie@cdcba.fr

Par écrit :
CCBA – Service Energie - 16 route de la Manufacture Royale – 07200 UCEL

Les aides aux particuliers dans le cadre du PCAET

FORMULAIRE DE DEMANDE – ENERGIES RENOUVELABLES

Merci de remplir, dater et signer le présent formulaire et de le retourner auprès du Service Energie de la CCBA par courrier ou par mail :

- CCBA – Service Energie - 16 route de la Manufacture Royale – 07200 UCEL
- energie@cdcba.fr

Les aides ne sont pas de droit et doivent être sollicitées conformément aux modalités définies dans le présent guide. Elles sont attribuées dans la limite des crédits budgétaires votés par la CCBA et ne sont pas cumulables avec l'aide pour la rénovation énergétique des logements (sauf si dépassement du plafond de travaux). Une fois le dossier d'aide instruit et accepté par la CCBA, le demandeur reçoit une décision d'attribution.

En cas de non-respect des dispositions du règlement, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide attribuée.

Demandeur	
Nom / Prénom	
Adresse du demandeur	
Adresse du logement faisant l'objet de la demande d'aide si différente	
Année de construction du logement	
Revenu fiscal de référence / nombre de personne composant le foyer	Dernier RFR : Nombre de personne composant le foyer : Merci de fournir une attestation de ressources
Statut	<input type="checkbox"/> Propriétaire occupant <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur, si oui pour quel usage (locatif à l'année, saisonnier...) :
Téléphone	
Mail	
Engagement du demandeur	<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance du présent règlement d'aide et m'engage à en respecter les modalités <input type="checkbox"/> Je m'engage à solliciter toutes les aides complémentaires auxquelles mon projet est éligible (exemple : MPR, CEE...), dans la limite du plafond des aides publiques en vigueur <input type="checkbox"/> Autorise la CCBA à prendre des photos avant/pendant/après travaux du logement concerné et à les diffuser au besoin sur les supports de communication de la CCBA

Objet de la demande	
<input type="checkbox"/> Solaire thermique	Nature des travaux : <input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> Eau chaude sanitaire
<input type="checkbox"/> Bois énergie	Type d'installation :
<input type="checkbox"/> Installation en remplacement d'une chaudière à énergie fossile (fioul, gaz, charbon) Veuillez fournir une preuve du remplacement (ex : devis de démontage de la chaudière)	

Plan de financement prévisionnel (devis non signés à fournir obligatoirement avec la demande)

Travaux	Montant HT
Aides financières prévisionnelles (CEE, MPR,..)	Montant

Modalités de versement de l'aide

L'aide sera versée sur présentation auprès du service Energie de la CCBA :
 - des dépenses acquittées (factures) conformes à la demande d'aide initiale
 - de photos du dispositif installé,
 - du questionnaire de satisfaction dûment complété qui vous sera fourni.
 Une visite de contrôle pourra être effectuée en cas de besoin.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts.

Date / signature

*** Plafonds de ressources MaPrimeRénov' 2021 (hors Ile-de-France)**

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

RGPD - Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la CCBA. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour le montage de votre dossier dans le cadre de des aides PCAET. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes.

Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivant rgpd@inforoutes.fr.